



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit sur la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des jeunes

Les recommandations de la Cour des comptes rejoignent les priorités des acteurs de la prévention et promotion de la santé

La Direction générale de la santé, et ses partenaires - la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, Unisanté et l'Association vaudoise d'aide et soins à domicile - prennent acte des résultats de l'audit mené par la Cour des comptes sur la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes. Les onze recommandations émises sont pour la plupart acceptées : elles rejoignent souvent des projets déjà lancés pour améliorer la planification et la mise en œuvre des prestations ainsi que leur suivi. Quelques recommandations sont partiellement admises ou rejetées, en général sur des questions de gouvernance et de coordination, parce qu'une analyse à leur sujet est en cours et qu'il est trop tôt pour se déterminer.

La Cour des comptes a audité les actions soutenues et coordonnées par la Direction générale de la santé (DGS) en matière de promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes. Ces actions sont menées avec plusieurs partenaires: Unisanté et l'Association vaudoise d'aide et soins à domicile (AVASAD), ainsi que la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) pour ce qui concerne la santé scolaire. Son rapport, publié ce jour, contient 11 recommandations qui viennent soutenir les démarches en cours ou qui confirment la pertinence des projets ou analyses déjà lancés ou sur le point de l'être. Les trois axes de perfectionnement identifiés, à savoir l'amélioration du cadre général de la PSP, la précision des rôles des acteurs et le renforcement de leur collaboration, et enfin l'amélioration de la performance des projets déployés s'inscrivent tous trois dans les objectifs des entités concernées par cet audit ; elles y souscrivent donc pleinement. Pour rappel, Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, a précisément été créé en 2019 pour répondre à une partie de ces défis, notamment en matière de renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé. La

pandémie de Covid, survenue très peu de temps après sa mise en route, a, pour des raisons évidentes, retardé l'avancée des travaux. Elle a aussi, malheureusement, notablement réduit à la fois les actions proposées sur le terrain et les forces de travail disponibles pour améliorer les prestations dans ce domaine : aussi bien l'AVASAD qu'Unisanté et bien évidemment la DGS ont été très fortement sollicités pour couvrir les besoins en ressources humaines et traiter les urgences que cette crise a générées.

Améliorer la stratégie de prévention et son pilotage

La DGS s'apprête à lancer les travaux d'élaboration du Rapport de politique de santé pour la période 2023-2027. Elle y fera part de sa stratégie, des objectifs visés et des moyens de les atteindre, répondant par là au besoin de précision exprimé par la Cour des comptes. En outre, afin d'améliorer l'élaboration et le pilotage de sa stratégie, la DGS s'est dotée en 2019 d'un Centre qualité et systèmes, en charge de la récolte des données, de leur analyse et du monitoring. Ces trois points devraient donc être à l'avenir plus performants. Unisanté compte renforcer l'évaluation des actions menées en son sein - un projet de caractérisation des communes pour améliorer la priorisation des activités menées sur le territoire cantonal est déjà en cours. Son Centre Evaluation et expertise en santé Public met régulièrement ses compétences au service de l'évaluation des interventions en santé publique menées par des tiers. Quant à l'AVASAD, elle a créé en mars 2022 un centre de pilotage de la performance, qui lui permettra d'analyser les données recueillies sur le terrain.

Pour ce qui est de la cartographie des inégalités, la DGS collabore avec le groupe GIRAPH au Laboratoire de systèmes d'information géographique (LASIG) de l'EPFL pour identifier les zones vulnérables du fait des conditions socio-économiques notamment. Le projet-pilote « Sport-Santé », qui dépend du DSAS et du DITS, arrivant au terme de sa première phase, une réflexion sur son évolution pour les années à venir est en cours - le rôle qu'il pourrait jouer dans la réduction des inégalités fait partie des points qui seront spécifiquement traités. L'AVASAD propose pour sa part de s'appuyer davantage sur ses liens auprès des communes pour apporter une aide ciblée et adaptée aux besoins de chacune.

Améliorer la gouvernance et la coordination

Certaines recommandations qui concernent la gouvernance et la coordination ont été acceptées partiellement, une concernant le pilotage de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) a été refusée. En effet, une évaluation est en cours à son sujet. Au terme de cette analyse, les mesures nécessaires à une meilleure répartition des rôles et des missions de chacun seront graduellement mises en place. Dans l'attente des conclusions de cette évaluation, un changement du modèle de gouvernance tel que préconisé par la Cour des comptes serait prématuré. Mais cet axe d'amélioration sera bien entendu traité, comme le sera également le renforcement de la collaboration entre Unisanté et l'AVASAD. À cet effet, le Conseil d'Etat vient de créer, dans le cadre de la nouvelle législature 2022-2027, une délégation composée des départements de la santé, de la formation et de la jeunesse sur le thème de la promotion de la santé et de la prévention scolaire de façon à porter et renforcer ces politiques publiques. C'est dans ce cadre que sera décidée la forme de gouvernance de l'Unité PPS appelée à améliorer notamment son pilotage et sa surveillance.

La DGS et ses partenaires remercient la Cour des comptes pour son analyse et ses recommandations, qui lui apportent un soutien pour avancer dans les améliorations en cours dans le domaine essentiel de la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes. Les quatre entités concernées font de cette prévention du surpoids et de l'obésité, ainsi que d'autres facteurs de risque de maladies chroniques, une priorité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 septembre 2022